

**INDEXATION DES FRAIS ET HONORAIRES DES ADMINISTRATEURS DE BIENS SUIVANT LA
TARIFICATION DE L'ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DU BRABANT WALLON ARRETEE EN
NOVEMBRE 2008**

Suivant cette tarification, l'indexation aura lieu chaque 1^{er} novembre des années paires.

En l'an 2018, l'indice de base étant l'indice santé d'octobre 2008, soit 111,29.

Le nouvel indice étant l'indice santé d'octobre 2018 soit 130,75.

A partir du 1^{er} novembre 2018, les nouveaux frais peuvent dès lors être calculés comme suit :

- ouverture et clôture du dossier 29,37 EUR au lieu de 28,17 EUR
- frais de dactylographie 10,57 EUR au lieu de 10,14 EUR la page
- photocopies 0,35 EUR au lieu de 0,34 EUR la page
- déplacement 0,58 EUR au kilomètre au lieu de 0,56 EUR
- téléphone 2,93 EUR par communication émise au lieu de 2,80 EUR
- télécopie 0,70 EUR au lieu de 0,68 UR par envoi

Les honoraires quant à eux :

- les prestations matérielles se calculent à 70,49 EUR au lieu de 67,62 EUR de l'heure
- les prestations intellectuelles se calculent à 105,73 EUR au lieu de 101,43 EUR de l'heure